

Séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 28 janvier 2016 à 18 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2016-01A-01

Adoption du règlement 214-2016 - séances publiques du conseil municipal

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 214-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 214-2016 intitulé : *Règlement aux fins d'abroger les règlements numéros 077-2006 et 077-1-2011 et de préciser certaines règles de régie interne applicables aux séances publiques du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie* .

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01A-02

Modification du règlement numéro 212-2015

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal modifie par le biais de la présente résolution le règlement numéro 212-2015 intitulé : *Règlement aux fins de procéder au remplacement de la partie municipale des conduites permettant la desserte en égout sanitaire des immeubles situés respectivement aux 1300 à 1306, rue Notre-Dame et 141, rue de la Plage et de décréter, à ces fins, un emprunt de 102 465 \$;*

Que la modification consiste en l'ajout à la fin du dernier paragraphe de l'article 6 de ce règlement des mots suivants : *tel qu'il se lit à la date d'adoption du présent règlement.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2016-01A-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 29^e jour du mois de janvier 2016.

Jean Claude Gravel, maire